



CHARTRE EUROPÉENNE DES PRODUITS AGROALIMENTAIRES DE MONTAGNE DE QUALITÉ

VERSION 2016

Au sein d'Euromontana, nous pensons que l'avenir des zones de montagne européennes repose sur des montagnes vivantes où sont promus le développement durable et intégré et une bonne qualité de vie.

S'APPUYANT SUR

- ❖ Le travail réalisé par Euromontana entre 2000 et 2016 :
 - La déclaration finale des II Assises européennes de la montagne II à Trente (2000)
 - Les conclusions du projet 2002-2004 sur les produits de montagne de qualité financé par le 5^{ème} programme-cadre
 - La Charte européenne des produits agroalimentaires de montagne de qualité d'Euromontana, présentée au Parlement européen et signée par 69 signataires issus de 12 pays européens (2005)
 - Les conclusions du projet 2007-2010 Euromarc financé par le 6^{ème} programme-cadre
 - Les résultats des IX Assises européennes de la montagne et le projet DG AGRI 2014 « Une nouvelle PAC : des montagnes d'opportunités »
- ❖ Le règlement n° 1151/2012 de l'Union européenne – l'article 31 en particulier - et l'acte délégué n° 665/2014 introduisant la mention de qualité facultative « produit de montagne »
- ❖ L'Ordonnance ODMA RO 2011 2375 du Conseil fédéral suisse sur l'utilisation des dénominations « montagne » et « alpage » pour les produits agricoles et les denrées alimentaires qui en sont issues et l'Ordonnance du DEFR RS 910.193 sur les signes officiels pour les produits de montagne et d'alpage

AFIN DE

- ❖ Stimuler le développement des montagnes grâce aux produits agricoles et créer de la valeur ajoutée dans les zones de montagne grâce à la protection des produits agroalimentaires de montagne de qualité
- ❖ Eviter toute tromperie du consommateur par l'utilisation abusive de la mention « montagne » et remédier à la distorsion du marché causée par la vente de produits dits de montagne et qui ne sont pas réellement produits en montagne.
- ❖ Accroître la compétitivité des systèmes agricoles traditionnels de montagne
- ❖ Protéger le patrimoine culturel des zones de montagne
- ❖ Assurer la prestation de services écosystémiques par les exploitations de montagne

Si vous êtes intéressé
pour signer la Charte,
scanner ici:



EUROMONTANA

Association européenne des zones de montagne
2, Place du Champ de Mars — B-1050 Bruxelles
www.euromontana.org

☎ +32 (0) 2 280 42 83 ☒ +32 (0)2 280 42 85 - E-mail: info@euromontana.org



CHARTRE EUROPÉENNE DES PRODUITS AGROALIMENTAIRES DE MONTAGNE DE QUALITÉ

VERSION 2016

EUROMONTANA APPELLE

- ❖ Les institutions de l'Union Européenne à :
 - Lancer des appels à projets ciblant explicitement les produits agroalimentaires de montagne de qualité afin de développer une politique de promotion adaptée sur la base du règlement (UE) n° 1144/2014
 - Donner une attention particulière aux exploitations agricoles qui fournissent des services écosystémiques, comme c'est le cas par exemple dans les systèmes traditionnels de montagne, en complément des mesures de verdissement de la PAC
 - Adopter une approche plus holistique et plus participative lorsqu'il s'agit d'aborder les problématiques liées à la montagne et plus largement aux zones rurales notamment par la création d'un programme pour les régions européennes de montagnes
 - Soutenir le développement de mesures spécifiques aux zones de montagne dans les Programmes de développement rural et les Programmes opérationnels de cohésion territoriale
- ❖ Les États membres de l'Union Européenne à :
 - Mettre en œuvre le règlement (UE) N° 1151/2012 et à mettre en place dès que possible des systèmes permettant de contrôler efficacement l'utilisation de la mention facultative de qualité
 - Mettre en œuvre les mesures de la Politique agricole commune et de la Politique de développement rural qui soutiennent les zones de montagne tels que le Régime de paiement relatif aux contraintes naturelles ou l'élaboration d'un Sous-programme spécifique pour les zones de montagne
- ❖ Les autres pays européens à :
 - Mettre en place une législation pour protéger les produits de montagne
- ❖ Les autorités régionales et locales à :
 - Faciliter l'accès des acteurs des filières de montagne au savoir-faire, à la recherche et au développement technologique, en particulier par la création de Groupes d'action locale (approches LEADER/CLLD)
- ❖ Les agriculteurs de montagne, l'industrie agroalimentaire et la distribution à :
 - Valoriser leurs produits grâce à des schémas de qualité et notamment par l'utilisation de la mention de qualité facultative « produit de montagne » et à communiquer sur leur expérience
- ❖ Les consommateurs à :
 - Acheter des produits agroalimentaires de montagne de qualité qui sont protégés et étiquetés comme tels

EUROMONTANA

Association européenne des zones de montagne
2, Place du Champ de Mars — B-1050 Bruxelles
www.euromontana.org

☎ +32 (0) 2 280 42 83 ☒ +32 (0)2 280 42 85 - E-mail: info@euromontana.org



CHARTRE EUROPÉENNE DES PRODUITS AGROALIMENTAIRES DE MONTAGNE DE QUALITÉ

VERSION 2016

EUROMONTANA S'ENGAGE À

- ❖ Développer et à diffuser largement une base de données de bonnes pratiques de valorisation des filières agroalimentaires de montagne de qualité
- ❖ Renforcer le dialogue au niveau européen entre les différents acteurs des filières agroalimentaires de montagne de qualité
- ❖ Faciliter l'échange d'expériences entre parties prenantes impliquées dans la protection et l'utilisation de la mention « montagne »
- ❖ Mettre en place un groupe de travail pour analyser les réussites et les échecs des stratégies de valorisation des produits agroalimentaires de montagne de qualité et pour faciliter la diffusion d'informations et d'expériences
- ❖ Renforcer la reconnaissance des montagnes comme territoires d'innovation au niveau européen
- ❖ Développer des projets innovants visant à rendre les filières de montagne plus résilientes et à atténuer les impacts négatifs du changement climatique sur l'agriculture de montagne tout en profitant des nouvelles opportunités offertes
- ❖ Inclure les jeunes dans ces activités qui ont besoin de leur créativité, leur esprit innovant et leur dynamisme

EUROMONTANA ET SES MEMBRES SONT DISPONIBLES POUR

- ❖ Conseiller les autorités nationales et régionales sur la mise en œuvre des politiques et des instruments relatifs aux produits alimentaires de montagne de qualité
- ❖ Aider à créer un dialogue entre les différents acteurs des filières de montagne, des producteurs aux consommateurs, au niveau national et régional, et à amener ces expériences au niveau européen
- ❖ Accompagner les acteurs des filières de montagne dans les initiatives de sensibilisation des consommateurs aux produits agroalimentaires de montagne de qualité

EN SIGNANT CETTE CHARTE

Vous vous engagez à apporter votre contribution active aux actions ci-dessus et donc à participer au développement de modèles agricoles viables dans les territoires de montagne et à soutenir les communautés de montagne dans la valorisation des produits agroalimentaires de montagne de qualité.

Pour signer la
Charte, scanner ici:



EUROMONTANA

Association européenne des zones de montagne
2, Place du Champ de Mars — B-1050 Bruxelles
www.euromontana.org

☎ +32 (0) 2 280 42 83 ☒ +32 (0)2 280 42 85 - E-mail: info@euromontana.org